



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2816

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Année 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2816**

commission principale : développement économique

objet : **Accompagnement du programme Cellule information économique de Lyon - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Année 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les états généraux de l'industrie, conduits en 2009, ont mis en évidence l'intelligence économique comme l'un des leviers clés du développement des entreprises. L'intelligence économique permet à un décideur de maîtriser l'information stratégique en surveillant, organisant et sécurisant l'information utile à la prise de décision. Elle répond à des objectifs offensifs et défensifs : développer le chiffre d'affaires, l'innovation ou protéger le patrimoine intellectuel et le savoir-faire.

Face à un constat de carence d'initiative privée dans le registre de l'intelligence économique pour les petites et moyennes entreprises (PME), les partenaires de la gouvernance économique de l'agglomération, réunis au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise (GLEE)", et la Région Rhône-Alpes ont souhaité travailler ensemble sur le sujet.

Ainsi, en mai 2011, au regard de son rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération, la Communauté urbaine de Lyon a soutenu la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en place d'une cellule d'information économique de Lyon. Celle-ci fournit aux entreprises de l'agglomération des prestations sur mesure de collecte de renseignements économiques répondant à une question relative à un client, un concurrent, un fournisseur ou un partenaire.

La Cellule information économique de Lyon est constituée d'une équipe de conseillers "terrain" complétée de spécialistes de l'information économique. Ils effectuent des rendez-vous en entreprise pour qualifier la demande et valider un cahier des charges de la prestation à rendre, s'engagent sur les délais de réponse et adressent à la PME un rapport de mission. De plus, ils réalisent une mesure de la satisfaction client ainsi que la mesure de l'impact de leur action.

Les entreprises bénéficiaires de la cellule information économique de Lyon ont été ciblées sur des secteurs prioritaires pour l'agglomération : automobile et transport, chimie-environnement, Pépites (PME à très fort potentiel de croissance), ainsi que les entreprises qui ont suivi un programme collectif financé par la Région. L'objectif quantitatif de cette première phase de déploiement était de 68 dossiers individuels traités en 2011.

Bilan des actions pour 2011

Un fichier de PME a été constitué sur la base des critères d'éligibilité définis et un partenariat a été établi avec Axelera et Lyon Urban Truck and Bus. 93 rendez-vous ont été réalisés donnant lieu à 67 missions d'intelligence économique. La typologie des demandes est la suivante : 45 % information clients, 33 % information concurrents, 15 % information fournisseurs, 7 % information partenaires.

Suite à une enquête de satisfaction (54 réponses sur 67 dossiers traités), l'appréciation globale du service est de 96 % d'entreprises satisfaites ou très satisfaites (pertinence de l'information, adéquation du cahier des charges, respect des délais, présentation du rapport et relation client). Les entreprises évaluent le délai d'impact économique comme immédiat à 22 %, à 6 mois pour 44 % et à plus d'un an pour 33 %.

Programme d'actions pour 2012

Le service étant efficace et apprécié des entreprises, celui-ci sera reconduit et renforcé. L'objectif quantitatif en termes de nombre de missions réalisées pour des PME sera de 165 dossiers traités. L'objectif qualitatif sera de maintenir un taux de satisfaction supérieur à 90 %. En 2012, un premier bilan sur l'effet levier sur les chiffres d'affaires et les créations d'emplois devra être réalisé.

Enfin, le ciblage actuel sera élargi aux entreprises de la sous-traitance mécanique et métallurgique dans le cadre du plan d'actions de soutien à l'industrie de la Communauté urbaine ainsi qu'aux entreprises des filières émergentes "lumière" et "éditions de logiciel".

Modalités de financement par la Communauté urbaine de Lyon

Afin de pérenniser et développer ce dispositif, dont le budget total est de 491 000 €, la CCI de Lyon sollicite la Communauté urbaine à hauteur de 120 000 € en 2012.

Cette action bénéficie d'un soutien du Conseil régional de 120 000 € dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016, conclue entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes. Cette action bénéficie également d'un soutien européen via le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre d'une mutualisation de moyens entre la Cellule information économique de Lyon née en 2011 et celle de la Loire née en 2012.

Grâce à la montée en charge du dispositif et à cette mutualisation, la participation de la Communauté urbaine à chaque prestation gratuite en direction d'une PME passe de 1 320 € en 2011 à 727 € en 2012.

L'évaluation de l'action sera effectuée sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés selon les indicateurs précisés dans la convention de subvention.

Le budget prévisionnel pour l'année 2012 est le suivant :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
coûts de personnel et frais de déplacements	261 000	Communauté urbaine de Lyon	120 000
moyens matériels et sources d'information	105 000	Région Rhône-Alpes	120 000
prestations externes	125 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	141 000
		Fonds européen de développement régional (FEDER)	110 000
Total	491 000	Total	491 000

Pour mémoire, la Communauté urbaine a attribué une subvention pour un montant de 90 000 € en 2011. L'augmentation de la subvention se justifie par le nombre de dossiers traités : de 67 à 165 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'actions 2012 en faveur du renforcement de la Cellule information économique de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° OP02O0866.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.